

L'utilisation des tests de dépistage (PCR) pour les personnels et résidents d'EHPAD et d'établissements PH est priorisée comme suit :

Les éléments ci-dessous issus de la stratégie nationale doivent être considérés comme participant d'une stratégie graduée de réalisation des tests qui s'inscrit avant tout dans une logique de prévention.

Il est rappelé que quelle que soit l'image de la situation issue des tests, l'ensemble des gestes barrière et précautions en vigueur doivent continuer à être respectés.

Situation de l'établissement	Résidents	Personnel	Eléments d'éclairage complémentaires
<p>EHPAD sans cas de Covid-19 connu</p> <p>Etablissements PH sans cas de Covid-19 connu</p>	<p><u>Le premier cas possible est chez un résident :</u></p> <p>Test du 1er ou des 1ers résidents symptomatiques (attention à la fréquence élevée de symptômes atypiques chez la personne âgée). Les tests doivent être faits de préférence dans l'établissement.</p> <p>Si résultat positif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le ou les résident(s), transfert en milieu hospitalier dans la mesure du possible en fonction des possibilités d'accueil, et en priorisant selon la sévérité de la situation clinique ; à défaut isolement strict en chambre ; - test de tous les personnels ; <p>Si résultat négatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la surveillance clinique de la personne jusqu'à la disparition des symptômes 	<p><u>Le premier cas possible est chez un membre du personnel (salarié ou tout professionnel de santé intervenant dans la structure) :</u></p> <p>Test sans délai et en dehors de l'établissement pour toute personne présentant des symptômes ; éviction dans l'attente du résultat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - si résultat positif, test de tous les personnels, réalisé en dehors de l'établissement - si test négatif, poursuite de la surveillance clinique de la personne jusqu'à la disparition des symptômes 	<p>Mesures d'éviction des personnels positifs selon avis médical et conformément aux recommandations du HCSP du 16 mars 2020 : confinement au moins 8 jours à compter du début des symptômes (10 jours pour les personnes à risque de forme grave), reprise possible si apyrexie et absence de dyspnée pendant 48h (modalités de suivi spécifiques pour les formes cliniques graves).</p> <p>Port du masque chirurgical systématique désormais de tous les personnels au contact des résidents en EHPAD et en établissements d'hébergement PH avec population à risque.</p> <p>Réalisation des tests prioritairement par les laboratoires de proximité.</p>
<p>EHPAD avec au moins un cas confirmé de Covid-19 connu</p> <p>Etablissements PH avec au moins un cas confirmé de Covid-19 connu</p>	<p>La doctrine actuelle est conservée : test des 3 premiers résidents présentant des symptômes (attention aux symptômes atypiques chez la personne âgée)</p> <p>La poursuite des tests est toutefois possible au-delà de 3 tests positifs dans des cas particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si réorganisation interne (secteur COVID dédié) ou architecture cloisonnée préexistante à la crise COVID (UVP, bâtiment séparé...) afin de mieux caractériser l'extension de l'épidémie ; - ou pour tout résident pour qui l'isolement pourrait entraîner des conséquences psychologiques ou physiques difficiles 	<p>Test de tous les professionnels/ personnels dès qu'ils commencent à présenter des symptômes évocateurs</p>	<p>Mesures d'éviction des personnels positifs selon avis médical et conformément aux recommandations du HCSP du 16 mars 2020 : confinement au moins 8 jours à compter du début des symptômes (10 jours pour les personnes à risque de forme grave), reprise possible si apyrexie et absence de dyspnée pendant 48h (modalités de suivi spécifiques pour les formes cliniques graves).</p> <p>Port du masque chirurgical systématique désormais de tous les personnels au contact des résidents en EHPAD et en établissements d'hébergement PH avec population à risque.</p> <p>Réalisation des tests prioritairement par les laboratoires de proximité</p>

